

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe II

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Crème Lubrifiante TEC2300 - TEC2302

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Aucune information disponible pour le moment.

Utilisations déconseillées:

Aucune information disponible pour le moment.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROXITECH S.A.S.
3 avenue Gutenberg 77600 Bussy-Saint-Georges
Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10 - Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15
www.proxitech.com – contact@proxitech.com

Adresse e-mail de la personne qualifiée: info@proxitech.com. Veuillez NE PAS utiliser pour demander des fiches de données de sécurité.

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:

Numéro de téléphone de l'entreprise en cas d'urgence:

+33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

EUH210-Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = très persistant, très bioaccumulable) ou n'est pas inclus sous XIII du règlement (CE) 1907/2006 (<0,1%).

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistant, bioaccumulable, toxique) ou n'est pas inclus sous XIII du règlement (CE) 1907/2006 (<0,1%).

N'est pas applicable

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe II

Date de révision / version: 22.01.2020 / 0007

Remplacement de la version datée / version: 12.05.2016 / 0006

Valable à partir du: 22.01.2020

Date d'impression PDF: 23.01.2020

TEC2300 - TEC2302

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substance

n / A

3.2 Mélange

Diethylene glycol	
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119457857-21-XXXX
Indice	603-140-00-6
EINECS, ELINCS, PNL	203-872-2
CAS	111-46-6
contenu %	5- <10
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Acute Tox. 4, H302

Pour le texte des phrases H et des codes de classification (GHS / CLP), voir la section 16.

Les substances citées dans cette section sont données avec leur classification actuelle et appropriée!

Pour les substances énumérées à l'annexe VI, le tableau 3.1 du règlement (CE) no. 1272/2008 (règlement CLP) cela signifie que toutes les notes qui peuvent être données ici pour la classification nommée ont été prises en compte.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Les secouristes doivent s'assurer qu'ils sont protégés!

Ne versez jamais rien dans la bouche d'une personne inconsciente!

Inhalation

Éloignez la personne de la zone de danger.

Fournir de l'air frais à la personne.

Contact avec la peau

Bien se laver à grande eau - retirer immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée (rougeur, etc.), consultez un médecin.

Lentilles de contact

Bien se laver pendant plusieurs minutes avec de l'eau abondante. Cherchez une aide médicale si nécessaire.

Ingestion

Ne pas faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin - garder la fiche de données disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, les symptômes et effets différés peuvent être trouvés dans la section 11 et la voie d'absorption dans la section 4.1.

Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après une période prolongée / après plusieurs heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

NC

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adaptez-vous à la nature et à l'étendue du feu.

Moyens d'extinction inappropriés

NC

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les éléments suivants peuvent se

développer: Oxydes de carbone

Produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Respirateur de protection avec alimentation en air

indépendante. Selon la taille du feu

Protection complète, si nécessaire.

Éliminez l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles. En cas d'incendie et / ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe II
 Date de révision / version: 22.01.2020 / 0007
 Remplacement de la version datée / version: 12.05.2016 / 0006
 Valable à partir du: 22.01.2020
 Date d'impression PDF: 23.01.2020
 TEC2300 - TEC2302

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une alimentation en air suffisante.
 Évitez tout contact avec les yeux ou la peau.
 Le cas échéant, attention - risque de glissade.
 Les mesures générales d'hygiène pour la manipulation des produits chimiques sont applicables.

6.2 Précautions environnementales

En cas de fuite, arrêtez-vous.
 Résolvez les fuites si cela est possible sans risque.
 Empêcher de pénétrer dans le système de drainage.
 Empêchez les infiltrations d'eau de surface et souterraines, ainsi que la pénétration du sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant (par exemple un liant universel) et éliminer conformément à la section 13. Ou:

Ramasser mécaniquement et éliminer conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8 et pour les instructions d'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

En plus des informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également être trouvées dans les sections 8 et 6.1.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations générales

Assurer une bonne ventilation.
 Respectez les instructions sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.

7.1.2 Remarques sur les mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manipulation des produits chimiques sont applicables. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
 Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
 Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où la nourriture est consommée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker dans les passerelles ou les puits d'escalier.
 Stocker le produit fermé et uniquement dans son emballage d'origine.
 Conserver au frais.

Entreposer dans un endroit sec. Protéger du gel.

7.3 Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Aucune information disponible pour le moment.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

GB	Nom chimique	Diethylene glycol	Contenu%: 5- <10
WEL-TWA: 23 ppm (101 mg / m3)		WEL-STEL: ---	---
Procédures de surveillance:		- Draeger - Alcool 100 / a (CH 29701)	
BMGV: ---		Les autres informations: ---	

Diethylene glycol						
Domaine d'application	Voie d'exposition / Environnement compartiment	Effet sur la santé	Descripto r	Valeur	Unité	Noter
	Environnement - eau douce		PNEC	dix	mg / m3	
	Environnement - marin		PNEC	1	mg / l	

	Environnement - eau, sporadique (intermittent) Libération		PNEC	dix	mg / l	
	Environnement - sédiments, eau fraîche		PNEC	20,9	mg / kg de poids sec	
	Environnement - sol		PNEC	1,53	mg / kg de poids sec	
	Environnement - sédiments, Marin		PNEC	2,09	mg / kg	
	Environnement - eaux usées traitement à base de plantes		PNEC	199,5	mg / l	
Consommateur	Humain - cutané	Long terme, systémique effets	DNEL	21	mg / kg pc / jour	
Consommateur	Humain - inhalation	Long terme, systémique effets	DNEL	12	mg / m ³	
Travailleurs / employés	Humain - cutané	Long terme, systémique effets	DNEL	43	mg / kg pc / jour	
Travailleurs / employés	Humain - inhalation	Long terme, systémique effets	DNEL	44	mg / m ³	

WEL-TWA = Workplace Exposure Limit - Limite d'exposition à long terme (période de référence de 8 heures TWA (= moyenne pondérée dans le temps)) EH40. AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (valeur limite sur le lieu de travail, Allemagne).

(8) = fraction inhalable (2017/164 / UE, 2017/2398 / UE). (9) = Fraction respirable (2017/164 / UE, 2017/2398 / UE). | WEL-STEL = Workplace Exposure Limit - Limite d'exposition à court terme (période de référence de 15 minutes).

(8) = fraction inhalable (2017/164 / UE, 2017/2398 / UE). (9) = Fraction respirable (2017/164 / UE, 2017/2398 / UE). (10) = Valeur limite d'exposition à court terme par rapport à une période de référence de 1 minute (2017/164 / UE). | BMGV = valeur indicative de surveillance biologique EH40. BGW = "Biologischer Grenzwert" (valeur limite biologique, Allemagne) | Autres informations: Sen = Capable de provoquer de l'asthme professionnel. Sk = Peut être absorbé par la peau. Carc = Capable de provoquer un cancer et / ou des dommages génétiques héréditaires.

* * = La limite d'exposition pour cette substance est abrogée par le TRGS 900 (Allemagne) de janvier 2006 dans le but d'être révisée.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être réalisé par aspiration locale ou extraction générale de l'air.

Si cela est insuffisant pour maintenir la concentration sous les valeurs WEL ou AGW, une protection respiratoire appropriée doit être portée. S'applique uniquement si les valeurs d'exposition maximales admissibles sont répertoriées ici.

Les méthodes d'évaluation appropriées pour examiner l'efficacité des mesures de protection adoptées comprennent les techniques d'enquête métrologiques et non métrologiques.

Celles-ci sont spécifiées par exemple par BS EN 14042.

BS EN 14042 "Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation des procédures pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques".

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manipulation des produits chimiques sont applicables. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où la nourriture est consommée.

Protection des yeux / du visage:

Normalement pas nécessaire.

Avec danger de contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques avec protection latérale (EN 166).

Protection de la peau - Protection des

mains: Recommandé

Gants de protection en PVC (EN 374)

Gants en caoutchouc (EN 374).

Épaisseur minimale de la couche en mm:

0,4

Temps de perméation (temps de pénétration) en minutes:

> = 480

Crème protectrice pour les mains recommandée.

Les temps de passage déterminés conformément à la norme EN 16523-1 n'ont pas été obtenus dans les conditions pratiques.

La durée de port maximale recommandée est de 50% du temps de percée.

Protection de la peau - Autre:

Vêtements de travail de protection (par exemple chaussures de sécurité EN ISO 20345, vêtements de travail de protection à manches longues).

Protection respiratoire:

Normalement pas nécessaire.

Si OES ou MEL est dépassé.

Filtre A P2 (EN 14387)

Risques thermiques:

Le cas échéant, ceux-ci sont inclus dans les mesures de protection individuelles (protection des yeux / du visage, protection de la peau, protection respiratoire).

Informations supplémentaires sur la protection des mains - Aucun test n'a été effectué.

Dans le cas des mélanges, la sélection a été faite en fonction des connaissances disponibles et des informations sur le contenu. Sélection de matériaux dérivés des indications du fabricant de gants.

La sélection finale du matériau des gants doit être faite en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation. Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Dans le cas de mélanges, la résistance des matériaux des gants ne peut être prédite et doit donc être testée avant utilisation.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandé au fabricant des gants de protection et doit être respecté.

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale

Aucune information disponible pour le moment.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Pâte, liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	Parfumé
Seuil d'odeur:	Non déterminé
PH:	7,5
Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé
Point d'éclair:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	n / A
Limite inférieure d'explosivité:	Non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1):	Non déterminé
Densité:	1 g / cm3
Densité apparente:	n / A
Solubilité (s):	Non déterminé
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol / eau):	Non déterminé
La température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes:	Non

9.2 Autres informations

Miscibilité:	Non déterminé
Solubilité des graisses / solvant:	Non déterminé
Conductivité:	Non déterminé
Tension superficielle:	Non déterminé
Teneur en solvants:	Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'a pas été testé.

10.2 Stabilité chimique

Stable avec un stockage et une manipulation appropriés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu

10.4 Conditions à éviter

Forte chaleur

Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Évitez tout contact avec d'autres produits chimiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Peut-être plus d'informations sur les effets sur la santé, voir la section 2.1 (classification).

Super voiture RP-Fix						
Toxicité / effet	Point final	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
Toxicité aiguë, par voie orale:	A MANGÉ	> 2000	mg / kg			valeur calculée
Toxicité aiguë, par voie cutanée:						nda
Toxicité aiguë, par inhalation:						nda
Corrosion cutanée / irritation cutanée:						nda
Oeil sérieux dommages / irritation:						nda
Respiratoire ou cutané sensibilisation:						nda
Mutagenicité sur les cellules germinales:						nda
Cancérogénicité:						nda
Toxicité pour la reproduction:						nda
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						nda
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT- RÉ):						nda
Risque d'aspiration:						nda
Symptômes:						nda

Diethylene glycol						
Toxicité / effet	Point final	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
Toxicité aiguë, par voie orale:	DL50	12565	mg / kg	Rat		Ne fait pas En conformité avec UE classification.
Toxicité aiguë, par voie cutanée:	DL50	11890	mg / kg	Lapin		
Toxicité aiguë, par inhalation:	LC0	4,4-4,6	mg / l / 4h	Rat		Ne fait pas En conformité avec UE classification.
Corrosion cutanée / irritation cutanée:				Lapin	OCDE 404 (Aigu Dermique Irritation / Corrosion)	Pas irritant
Oeil sérieux dommages / irritation:						Légèrement irritant
Respiratoire ou cutané sensibilisation:				Cochon d'Inde		Non sensibilisant

Symptômes:							acidose, respiration des difficultés, inconscient s, diarrhée, tousse, crampes, fatigue, muqueux membrane irritation, vertiges, nausées et vomissement., tremblant
------------	--	--	--	--	--	--	--

SECTION 12: Informations écologiques

Peut-être plus d'informations sur les effets environnementaux, voir la section 2.1 (classification).

Super voiture RP-Fix							
Toxicité / effet	Point final	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
12.1. Toxicité pour les poissons:							nda
12.1. Toxicité pour daphnie:							nda
12.1. Toxicité pour les algues:							nda
12.2. Persistance et dégradabilité:							nda
12.3. Bioaccumulable potentiel:							nda
12.4. Mobilité dans le sol:							nda
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB							nda
12.6. Autre indésirable effets:							nda
Les autres informations:							Selon la recette, ne contient pas AOX.

Diethylene glycol							
Toxicité / effet	Point final	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarques
12.1. Toxicité pour les poissons:	CL50	24h	> 5000	ppm	Carassius auratus		
12.1. Toxicité pour les poissons:	CL50	96h	> 32 000	mg / l	Gambusie affinis		Les références
12.1. Toxicité pour daphnie:	CE50	24h	> 10 000	mg / l	Daphnia magna		
12.1. Toxicité pour les algues:	IC0	7j	2700	mg / l	Scenedesmus quadricauda		Les références
12.2. Persistance et dégradabilité:		28j	67	%		OCDE 301 A (Prêt Biodégradabilité - DOC Die-Away Test)	
Toxicité pour les bactéries:	ECO	16h	8 000	mg / l	Pseudomonas putida		Les références
Les autres informations:	DBO5		1,3 - 10	%			Les références
Les autres informations:	LA MORUE		99	%			Les références
Les autres informations:	ThOD		1,51	g / g			Les références
Solubilité dans l'eau:							Mélangeable

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour la substance / le mélange / les quantités résiduelles

N ° de code d'élimination CE:

Les codes de déchets sont des recommandations basées sur l'utilisation prévue de ce produit. En raison des conditions spécifiques d'utilisation et d'élimination de l'utilisateur, d'autres codes de déchets peuvent être attribués dans certaines circonstances. (2014/955 / UE)

07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

Recommandation:

L'évacuation des eaux usées doit être découragée.

Faites attention aux réglementations officielles locales et nationales.

Par exemple, une usine d'incinération appropriée.

Par exemple, jeter sur un site de déchets approprié.

Pour les matériaux d'emballage contaminés

Faites attention aux réglementations officielles locales et nationales.

Recommandation:

15 01 01 emballages en papier et carton 15 01

02 emballages en plastique

15 01 04 emballage métallique

Vider complètement le récipient.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Déclarations générales

14.1. Numéro UN: n / A

Transport routier / ferroviaire (ADR / RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe (s) de danger pour le transport: n / A

14.4. Groupe d'emballage: n / A

Code de classification: n / A

LQ: n / A

14.5. Dangers environnementaux: N'est pas applicable

Code de restriction du tunnel:

Transport maritime (code IMDG)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe (s) de danger pour le transport: n / A

14.4. Groupe d'emballage: n / A

Polluant marin: n / A

14.5. Dangers environnementaux: N'est pas applicable

Transport aérien (IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe (s) de danger pour le transport: n / A

14.4. Groupe d'emballage: n / A

14.5. Dangers environnementaux: N'est pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf indication contraire, les mesures générales pour un transport en toute sécurité doivent être

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC

suivies. Matière non dangereuse selon les règlements de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respectez les restrictions:

Les mesures générales d'hygiène pour la manipulation des produits chimiques sont applicables.

Directive 2010/75 / UE (COV): 0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas fournie pour les mélanges.

SECTION 16: Autres informations

Sections révisées:

3, 4, 8, 10, 11, 12, 14, 15

Classification et procédés utilisés pour établir la classification du mélange conformément à l'ordonnance (EG) 1272/2008 (CLP):

N'est pas applicable

Les phrases suivantes représentent la classe de danger et le code de catégorie de risque (GHS / CLP) du produit et des constituants (spécifiés dans les sections 2 et 3).

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. - Toxicité aiguë - orale

Toutes les abréviations et acronymes utilisés dans ce document:

acc., acc. à selon, selon

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (= Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

AOX Composés halogènes organiques adsorbables

env. environ

Art., Art. non. Numéro de l'article

ASTM ASTM International (Société américaine pour les essais et les matériaux)

BAM Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (Institut fédéral de recherche et d'essais des matériaux, Allemagne) BAuA

Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (= Institut fédéral pour la santé et la sécurité au travail, Allemagne) BSEF Le Conseil international du brome

pc poids

CAS Chemical Abstracts Service CLP

Classification, étiquetage et emballage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges)

CMR cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction

Niveau d'effet minimal dérivé du DMEL

DNEL Niveau dérivé sans effet dw

poids sec

par exemple par exemple (abréviation du latin «exempli gratia»), par exemple EC

Communauté européenne

ECHA Agence européenne des produits chimiques

CEE Communauté économique européenne EINECS

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées

FR Normes européennes

EPA United States Environmental Protection Agency (États-Unis d'Amérique) etc.

etc

UE Union européenne

EVAL Copolymère éthylène-alcool vinylique

Fax. Numéro de fax

gen. général

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du SGH GWP

Potentiel de réchauffement planétaire

IARC International Agency for Research on Cancer IATA

International Air Transport Association IBC (Code)

Produits chimiques internationaux en vrac (Code)

Code IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses

incl. y compris, inclus

IUCLID Base de données internationale uniforme sur les informations chimiques LQ

Quantités limitées

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

n / A n'est pas applicable

n.av. indisponible

NC non vérifié

nda aucune donnée disponible

Organisation de l'OCDE de coopération et de développement économiques org.

biologique

PBT PE persistant, bioaccumulable et toxique

Polyéthylène

PNEC Concentration prévue sans effet ppm

parties par million

PVC polychlorure de vinyle

ATTEINDRE Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques)

REACH-IT List-No. Le n ° 9xx-xxx-x est automatiquement attribué, par exemple aux pré-enregistrements sans n ° CAS ou autre identifiant. Les numéros de liste n'ont aucune signification juridique, ils sont plutôt des identifiants purement techniques pour le traitement d'une soumission via REACH-IT.

DÉBARRASSER Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises dangereuses (= Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

Substances SVHC extrêmement préoccupantes

Tél. Téléphone

UN RTDG Recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses

COV Composés organiques volatils

vPvB wwt très persistant et très bioaccumulable

poids humide

Les déclarations faites ici doivent décrire le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité nécessaires - elles ne sont pas destinées à garantir des caractéristiques précises - mais elles sont basées sur nos connaissances actuelles à jour. Aucune responsabilité.